



PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

RAPPORT DE GESTION 2018

TABLE DES MATIERES

MESSAGE DU PRESIDENT	2
LA MISSION DE LA SOCIETE	3
RAPPORT DE LA DIRECTION	3
LA SOCIETE EN 2018	3
RAPPORT FINANCIER : ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018	6
RAPPORT FINANCIER : BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	8
PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN	9
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	10
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION	12

MESSAGE DU PRESIDENT



Le Conseil d'administration nommé en mai 2015 achève son mandat à l'occasion de la présentation des comptes de l'exercice 2018. C'est l'occasion de faire le bilan de notre action au cours des années écoulées.

Pour mémoire, la composition du Conseil avait été remaniée à la suite de la tempête médiatique provoquée par ce que l'on a appelé « l'affaire Bouvier ». Le Conseil désigné en 2015 a donc eu la responsabilité de définir, en étroite collaboration avec la Direction générale, une nouvelle stratégie et de veiller à sa

mise en œuvre. Cette stratégie comportait quatre volets :

- La réduction du risque d'utilisation de nos installations à des fins illégales.
- La mise en œuvre de mesures propres à empêcher l'entrée dans le port franc d'objets archéologiques pillés en Syrie et en Irak.
- Une adaptation de l'entreprise aux nouvelles conditions créées par le transfert de la propriété des bâtiments possédés par l'Etat de Genève aux PFEG.
- Le renforcement de la sécurité pour parer aux nouvelles formes de criminalité et de terrorisme.

Réduction du risque d'utilisation du port franc pour des activités illégales. Notre entreprise a strictement appliqué les nouvelles dispositions réglementaires décidées par le Conseil fédéral à la fin de l'année 2015. Elles imposent en particulier à ceux qui stockent des œuvres d'art ou d'autres objets de valeurs, de donner le nom du propriétaire de la marchandise. En parallèle, nous avons adopté différentes procédures nous permettant de ne pas contracter avec des locataires ou des clients susceptibles de mettre en danger la réputation de notre entreprise. Le contrôle des marchandises qui entrent et sortent des PFEG reste bien entendu de la compétence exclusive des douanes.

Mise en œuvre de mesures propres à empêcher l'entrée d'objets archéologiques pillés. Nous avons instauré un contrôle préalable à l'entrée sur notre site, pour limiter au maximum le risque que des œuvres dérobées en Syrie ou en Irak puissent être introduites dans nos entrepôts. Cette mesure était indispensable pour marquer une claire rupture avec le passé. Avant l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le transfert de biens culturels (2005), Genève était en effet un lieu de commerce des objets archéologiques pillés. Au cours des dernières années, le contrôle des douanes, les enquêtes menées par les polices fédérales et cantonales et les poursuites judiciaires ont permis la restitution de vestiges du passé aux pays où ils avaient été dérobés. Une page est ainsi définitivement tournée même si les procédures judiciaires en cours se prolongeront pendant de longues années.

Adaptation de l'entreprise pour répondre aux défis posés par le transfert d'actifs de l'Etat. La propriété des bâtiments de l'Etat de Genève situés sur le site de la Praille a été transférée aux PFEG SA pour 92 millions francs le 18 septembre 2015. Cette somme a fait l'objet d'un prêt de l'Etat remboursable en 90 annuités. La conséquence de cette opération est que nos fonds propres sont bien maigres par rapport au total de notre bilan. En outre, le rythme de l'amortissement des biens transférés est plus rapide que celui de notre créance envers l'Etat. Pour réduire le risque de surendettement, les PFEG ont donc procédé à chaque échéance aux remboursements des crédits hypothécaires qu'ils avaient contractés pour les bâtiments qu'ils détenaient. Ils ont investi leurs liquidités superflues dans la rénovation du bâtiment C400 qui générera de nouveaux revenus. Une réflexion est en cours pour la construction de nouveaux bâtiments sur les terrains dont nous disposons encore.

Renforcement de la sécurité. D'innombrables trésors du patrimoine artistique mondial sont entreposés dans nos locaux. Cela nous donne une responsabilité particulière qui a amené les PFEG à travailler en permanence sur les mesures propres à limiter les risques d'incendie, d'inondations ou de tentatives d'intrusions criminelles sur notre site.

Les PFEG ont donc relevé avec succès les défis qui leur étaient lancés il y a quatre ans. Ce n'est toutefois pas le dernier mot de l'histoire. La maigreur de nos fonds propres nous rend vulnérable, la Suisse devra sans toute s'adapter aux nouvelles dispositions européennes sur les ports francs qui entreront en vigueur en 2020, ce à quoi nous nous sommes soigneusement préparés. Le développement de notre patrimoine immobilier sera pour les années à venir l'enjeu principal.

David Hiler, Président du Conseil d'administration

LA MISSION DE LA SOCIETE

La mission des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA a été arrêtée comme suit par le Conseil d'administration :

« Les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA servent l'économie genevoise par l'exploitation de zones franches dans le strict respect des législations nationales et internationales.

» La Société exige le même comportement de ses clients et prend les mesures appropriées pour garantir un usage irréprochable de ses installations et services.

» A cet égard, elle coopère activement avec les institutions politiques, administratives et judiciaires, en particulier l'administration des Douanes».

» Pour assumer sa mission, la Société doit rester profitable ».

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les résultats positifs 2018 démontrent que les Ports Francs & Entrepôts de Genève SA maintiennent leur bonne tenue des affaires malgré des exigences administratives, auprès des clients potentiels, largement augmentée ces deux dernières années. Celles-ci permettent de toujours s'assurer du respect total des normes établies de la Confédération. Sur le plan opérationnel, l'année 2018 aura été marquée par le dossier «Brexit» entourant la sortie de la Grande Bretagne du marché communautaire. Une certaine clientèle cherche à se positionner chez nous en quittant la région de Londres. Nous sommes très attentifs à ces arrivées potentielles ne désirant pas courir à nouveau des risques de réputation touchant l'image de notre société (36 refus en 2018).

Nous avons continué à répondre aux attentes de nos clients, tout en privilégiant le respect de notre qualité de service. Notre efficace réactivité nous a permis ainsi de trouver les solutions adéquates et de maintenir la performance de notre outil de travail.

A la suite d'une étude interne au niveau des coûts et de la réputation, notre positionnement pour les activités

aéroportuaires a été confirmé. Un effort tout particulier permettra de retrouver les résultats au niveau des dernières années. Répondant aux exigences sécuritaires douanières, nous avons mis en places toutes les installations demandées par l'AFD. Nous attendons de nos clients un respect scrupuleux de toutes les réglementations douanières en ce qui concerne les acheminements des marchandises et les mouvements des personnes sur le site de la zone fret aéroport.

LA SOCIETE EN 2018

TRAVAUX ET PROJETS

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ex bâtiment administratif (C400), le Conseil d'administration et la Direction ont pris la décision de remettre ce bâtiment aux normes énergétiques actuelles. Cette nouvelle option a impliqué la renonciation au relogement des clients de la zone du Grand Hangar initialement prévu.

Toujours dans un souci de diminution des empreintes énergétiques, un plan « photovoltaïque » pour les bâtiments A, B et C a été finalisé avec les SIG tout au long

de l'année et permettra une mise en place pour le premier semestre 2019.

Dans le cadre du développement futur des activités sur la zone de « Tivoli » une étude complète a été lancée avec l'aide de la Commission des travaux. Ce projet devrait nous permettre une optimisation de notre terrain. Avec de nouvelles constructions à venir nous lancerons des signes forts de notre volonté de développement et d'innovations. Alors que des modifications territoriales importantes se passent dans notre secteur d'activité (PAV – SOVALP) et pour lesquelles notre société est associée, les Ports Francs & Entrepôts de Genève SA conforterons ainsi sa clientèle dans la volonté de continuer à exploiter des surfaces de qualité tout en répondant à tous les critères visant la sécurité des personnes et des produits entreposés.

SECURITE

La priorité pour satisfaire aux critères d'entreposage de produits de grandes valeurs, reste la sécurité. Dans ce domaine, notre société a activé et réalisé un plan d'envergure sur l'ensemble du site de La Praille. Après un audit de sécurité, volontairement lancée au deuxième semestre, un premier pan de décisions a été immédiatement mis en place, comprenant notamment l'engagement d'un responsable de la sécurité et une augmentation des effectifs des agents de jour et de nuit. Avec l'apport d'une surveillance supplémentaire diurne et nocturne, en renforcement de notre technologie biométrie, la Société répond à de la haute sécurité ainsi qu'une traçabilité indispensable dans le cadre de nos activités. En complément les recommandations des assureurs font partie du processus du développement de la sécurité.

Dans le secteur de l'aéroport, la sécurité du fret aérien impose depuis quelques années des modifications fondamentales d'accès sur le site et nous tentons toujours de défendre au mieux les intérêts de notre clientèle.

Une « taxe sécurité » a été facturée sur le site de La Praille pour l'année et à l'Aéroport pour le deuxième semestre.

SITE DE L'AEROPORT

Ce site continue à être exploité en totalité sous régime dépôt franc sous douane. Après deux années de baisse sensible des locations, due essentiellement à nos restrictions administratives, ce secteur d'activité se reprend bien et devrait remonter à une meilleure rentabilité courant de l'année 2019. L'ensemble de la Direction et des collaborateurs en font un objectif prioritaire.

EVOLUTION DES LEGISLATIONS

La modification de l'Ordonnance sur les douanes entrée en vigueur le 1er janvier 2016 concernait essentiellement les délais d'exportation, le régime de l'exportation et les inventaires. Afin d'accroître la traçabilité des marchandises, depuis 2016 c'est le nom du propriétaire qui figure sur les inventaires en lieu et place de la personne habilitée à disposer des marchandises entreposées. A noter qu'au cours de l'année ce n'est pas moins de 36 clients qui ne correspondaient pas à nos critères que nous avons refusé pour une entrée en relation. Avec la mise en place d'un laboratoire d'expertise (Artmyn) sur notre site, notre société démontre sa volonté de maîtriser le suivi des objets stockés dans ses locaux.

Les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA maintiennent des rapports étroits avec les autorités douanières suisses, de même qu'avec celles de tous les autres secteurs de l'État concernés. Dans toute la mesure du possible, la Société défend l'octroi des moyens permettant à l'autorité régaliennne d'opérer tous les contrôles nécessaires sur les marchandises sensibles qui lui sont soumises. Elle considère que la

collaboration avec toutes les autorités est de première importance dans l'exercice de son activité. En maintenant les filtres au niveau des « antiquités » les Ports Francs respectent les engagements pris depuis maintenant plus de deux ans.

PERSONNEL

La stabilité du personnel constitue un élément clé du succès de la Société. Tout en privilégiant la qualité des services, les collaborateurs ont su réagir aux défis posés en trouvant les solutions adéquates. L'optimisation de l'outil de travail s'est poursuivie grâce aux compétences exprimées de chacun.

La formation continue et la participation à des colloques demeurent des éléments privilégiés de la politique de motivation et de développement personnel, encourageant ainsi le professionnalisme de chacun.

RELATIONS PUBLIQUES

La Société a poursuivi l'objectif qu'elle s'est fixé depuis 2011 notamment en répondant favorablement aux demandes de sponsoring relatives au monde des objets d'art. En a bénéficié entre autres la manifestation à succès « AVV » (Art en Vielle Ville).

En tant que membre de commissions diverses, aussi bien au sein de l'Association des Transitaires de Suisse Romande (Spedlogswissromandie) qu'au sein des associations genevoises, la Société s'est à nouveau impliquée intensivement dans les dossiers touchant à ses secteurs d'activité.



2019 LES GRANDES LIGNES

Nous maintiendrons notre politique de respect exemplaire des normes légales auxquelles nous sommes soumis ainsi que des règles d'éthique professionnelle.

Pour se faire, nous allons maintenir les différentes clauses en relation avec la clientèle dans les secteurs et activités suivantes :

- Location :
Vérification de l'ensemble des données en relation avec la signature d'un contrat de bail et la gestion des sous-locataires.

Contrôle systématique dans les différents fichiers disponibles notamment SECO et Interpol

- Magasin général :
Respect de la tenue d'inventaire selon la Loi sur les douanes

Antiquités archéologiques
Examens approfondis des critères en lien avec les antiquités

Etudier la mise en place d'un examen obligatoire des marchandises à l'entrée de la zone douanière.

Alain Decrausaz, Directeur général

RAPPORT FINANCIER

Informations générales

Les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA (la Société) représentent une société mixte à laquelle participe l'Etat de Genève en qualité d'actionnaire au sens de l'article 762 alinéa 2 du Code des Obligations.

L'adresse de son siège social et établissement principal est 6a, route du Grand-Lancy - Lancy. La Société ne détient pas de filiale. La Société a pour but l'exploitation des dépôts francs sous douane, des entrepôts et bâtiments qui lui sont liés, appartenant à elle-même ou à des tiers, en pleine propriété, en droit de superficie ou sous toute autre forme.

Base de préparation et méthodes comptables

La présentation des comptes des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA (PFEG) au 31 décembre 2018 a été établie en conformité avec la Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entités (IFRS pour PME) publiée par l'International Accounting Standards Board. Ils sont libellés en Francs Suisses (CHF).

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'Etat du résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 appelle les observations suivantes :

1. Locations : Les recettes de la Société sont principalement composées de locations de surfaces et emplacements, sur les sites de la Praille et de l'Aéroport.
2. Autres recettes : les autres recettes regroupent principalement les activités sous-dossiers, services aux locataires, transports et logistiques. L'augmentation du poste s'explique par l'introduction d'une taxe de sécurité en 2018.
3. Loyers payés : la rente annuelle du droit de superficie s'élève à 2'510 milliers de CHF en faveur de l'Etat de Genève pour une durée de 90 ans. Les autres loyers concernent notamment celui des locaux de l'aéroport.
4. Frais de transport et charges liées aux services rendus : ils sont rattachés aux services rendus dont la contrepartie est liée aux autres recettes (voir point 2).
5. Frais généraux d'exploitation : l'augmentation de ce poste reflète les coûts des travaux d'aménagement liés à la sécurisation du site ainsi que les frais d'aménagement du 5eme étage de l'immeuble Mipsa Sud.
6. Autres produits et charges d'exploitation: elles résultent essentiellement du départ à la retraite de deux collaborateurs bénéficiant de la garantie de prestations.
7. Charges financières : la baisse de ces charges est proportionnelle à l'amortissement des prêts bancaires et du prêt auprès de l'Etat de Genève.
8. Charge d'impôt sur le résultat : l'impôt sur le résultat est calculé à 24.23 % du résultat. La provision pour risque fiscal de 568 milliers de CHF enregistrée sur l'exercice 2017 n'a pas été reconduite. Cependant une provision de 400 milliers de CHF la remplace pour couvrir le risque de sous-capitalisation.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU TITRE DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(montants en milliers de CHF)	Note	31.12.2018	31.12.2017
Locations	1	20'641	20'539
Autres recettes d'exploitation	2	3'643	3'266
Produits des activités ordinaires		24'284	23'805
Loyers payés	3	(3'922)	(3'918)
Frais de transport et charges liées aux services rendus	4	(949)	(819)
Marge brute		19'413	19'068
Salaires et avantages du personnel		(3'215)	(4'232)
Frais généraux d'exploitation	5	(5'989)	(4'975)
Dotations aux amortissements		(4'250)	(4'222)
Autres produits et charges d'exploitation	6	(573)	(167)
Résultat opérationnel		5'386	5'472
Charges financières	7	(3'996)	(4'033)
Produits financiers		4	4
Résultat avant impôt		1'394	1'443
Charge d'impôt sur le résultat	8	(654)	(1'111)
Résultat net de l'exercice		740	333
Réserves au début de la période		7'129	8'226
Résultat N-1		333	1'547
Dividendes		(180)	(180)
Gains (pertes) actuariels, net d'impôts		974	(2'464)
Réserves à la fin de la période		8'256	7'129

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

(montants en milliers de CHF)	Note	31.12.2018	31.12.2017
ACTIF			
Trésorerie	9	26'761	23'289
Créances clients, net	10	750	2'450
Autres actifs courants		689	634
Actifs courants		28'200	26'373
Immobilisations corporelles	11	142'891	146'621
Immobilisations incorporelles		1	4
Actif d'impôt différé	12	978	1'469
Actifs non courants		143'870	148'094
Total ACTIF		172'070	174'467
PASSIF			
Fournisseurs		1'075	959
Prêts	13	12'494	2'486
Autres passifs courants		2'263	1'597
Capitaux étrangers courants		15'832	5'042
Prêts	13	140'902	153'403
Autres passifs non courants		787	961
Engagement de retraites	14	4'065	6'111
Capitaux étrangers non courants		145'754	160'475
Total des capitaux étrangers		161'586	165'517
Capital social	15	1'500	1'500
Réserve légale issue du bénéfice	16	503	492
Réserves facultatives issues du bénéfice	16	7'751	6'635
Propres parts du capital		(10)	(10)
Résultat de l'exercice		740	333
Total des capitaux propres		10'484	8'950
Total PASSIF		172'070	174'467

BILAN

Le bilan 2018 appelle les observations suivantes :

- 9 Liquidités : ce poste comprend la caisse, le compte postal, les comptes d'espèces auprès des banques. Une grande partie de cette somme est conservée notamment pour le remboursement partiel d'un prêt hypothécaire arrivant à échéance en 2019 au taux de 4.13%.
- 10 Créances clients : la diminution de ce poste en 2018 est notamment influencée par la régularisation totale d'un client.
- 11 Immobilisations : les amortissements sont imputés de façon à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée, en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire.
- 12 Actif d'impôt différé : les actifs d'impôt différé correspondent aux incidences fiscales potentiellement liées aux engagements de retraite.
- 13 Prêts : la Société a souscrit plusieurs prêts bancaires sur des durées allant de 8.5 années à 15 années et dont les taux d'intérêts annuels sont compris entre 1.70% et 4.16%. L'échéance de ces prêts s'échelonne entre 2019 et 2028. Pour financer le transfert d'actif, la société a souscrit un prêt auprès de l'Etat de Genève de 92 millions de CHF sur une durée de 90 ans
- 14 Engagements de retraite : l'évolution des engagements de retraite repose sur les évaluations actuarielles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires, telles qu'indiquées ci-dessus. Ces évolutions ont entraîné des gains actuariels de 1282 milliers de CHF. A fin décembre 2018, les engagements de retraite s'élèvent à 4065 milliers de CHF, en baisse de 2046 milliers de CHF par rapport à fin 2017
- 15 Capital social : le capital action est constitué de deux types d'actions nominatives entièrement libérées.
- 16 Réserve : l'attribution à la réserve générale légale est régie par les dispositions du Code des Obligations (10% du super dividende art. 671 al. 2 ch. 3). La réserve générale libre découle des propositions du Conseil d'administration approuvées par les actionnaires lors des Assemblées générales.

PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN

Le conseil propose à l'assemblée générale la répartition suivante :

(montants en milliers de CHF)	
Bénéfice de l'exercice 2018	740
Dividende de 12 %	180
Attribution à la réserve légale	11
Attribution à la réserve libre	549
Total	740

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION



Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Geneva
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 8000
Fax: +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'auditeur

Au Conseil d'administration de
Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, Lancy

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels

En notre qualité d'auditeur, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, comprenant le bilan, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux International Financial Reporting Standards pour PME (« IFRS-PME »), incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur indépendant

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Deloitte.

Genève, 14 mars 2019
Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels
Ports Francs et Entrepôts de Genève SA
Page 2

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux IFRS-PME et sont conformes à la loi suisse.

Deloitte SA

Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy

Genève, 14 mars 2019
FBR/ARI/mab

Annexe : Comptes annuels (bilan, état du résultat global, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexe)

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Administrateurs nommés par l'Etat	M. David HILER, Président M. Jacques SCHÄR M. Edouard WOHLWEND, Secrétaire
Administrateurs actions A, nommés par l'Assemblée générale	M. Martin DUNNING M. Jean-Claude FERT M ^e Alexandre MONTAVON, Vice-président
Administrateurs actions B, proposés par l'Etat et nommés par l'Assemblée générale	Me Marie FLEGBO-BERNEY M. Alain PEYROT M. Andreas STRICKER
ORGANE DE REVISION	Deloitte S.A.

DIRECTION	M. Alain DECRAUSAZ Directeur général M. Gilbert EPARS Directeur commercial M. Marc GOLAY Directeur technique (jusqu'au 30 juin 2018) Mme Ariane MAGNIN LARRAZ Juriste, Membre de la direction M. Arnaud PITTET Directeur financier M. Jean-Pierre VILA Secrétaire général (jusqu'au 30 juin 2018)
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LES SITES PFEG



Halle de fret de l'aéroport



Mipsa Nord et Sud



PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

**Rte du Grand-Lancy 6a
CP 1535 - 1211 Genève 26**

Tél: +41 22 307 07 07

Fax: +41 22 342 57 16

info@gva-freeports.ch